

L'an deux mille vingt, le lundi 26 octobre à 18 heures, les membres du conseil municipal de Condé-en-Normandie se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Sont présents les Conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Sandrine SIMEON

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sandrine SIMEON
- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Najat LEMERAY
- Flavien DELÉTRE a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
- Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrice MECHE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201026-20_02732-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Absents excusés : Catherine CAILLY, Jean-Daniel GOUDIER

Nombre de conseillers :		N° 8 / 3-5-2
- en exercice : 29	Date de la convocation et d'affichage : 20 octobre 2020	
- présents : 21	Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération	
- votants : 27		
<u>Secrétaire de séance</u> M. Fenouil	Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020 → adopté à l'unanimité	

Convention avec l'association AGIR / La Redingote concernant la mise en place de bacs pour la récupération de textiles

Dans le cadre de la valorisation de certains déchets ou matière usagée, l'association AGIR LA REDINGOTE propose de conventionner avec la commune pour la pose de bacs afin de faciliter la récupération des textiles.

Cette association agit dans le domaine de l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à retrouver le chemin de l'emploi durable.

Monsieur BILLARD expose que la commune indique les emplacements et l'association s'occupe de la pose et de la gestion des bacs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son délégué à signer la convention de partenariat pour la collecte, le tri et le traitement des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) avec l'association « Agir La Redingote », telle que proposée.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 26 octobre 2020

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

